



République française

AUDE

## Commune de ANTUGNAC

Séance du 05 avril 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 20/03/2024

*cinq avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice BOUSQUET*

Présents : 9

**Présents :** Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 9

Pour: 7

**Représentés:**

Contre: 2

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christophe SALVAT

### Objet: DM n°2 - M49 - DE\_027\_2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00 €	1 028,26 €
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0,00 €	-1 028,26 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

011-211100102-DE\_027\_2024-DE

A G E D I

TOTAL	0,00 €	0,00 €
-------	--------	--------

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE  
Signé

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024  
Date de reception de l'AR: 16/04/2024  
011-211100102-DE\_027\_2024-DE  
A G E D I